

# **Sécurité maritime: mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information**

2005/0239(COD) - 11/03/2009 - Texte adopté du Parlement, 3ème lecture

Le Parlement européen a adopté par 642 voix pour, 17 voix contre et 3 abstentions, en troisième lecture de la procédure de codécision, une résolution législative approuvant le projet commun de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2002/59/CE relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information, issu de l'accord intervenu au sein du comité de conciliation entre la délégation du Parlement européen et le Conseil.

Pour les détails de l'accord, se reporter au résumé daté du 08/12/2008.